



Délibération: N°2024-12-12:27

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM s'est réuni en séance plénière le jeudi 12 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX :

Point à l'ordre du jour : Approbation d'un don d'un montant de 100 €.

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative : 26

Membres présents : 19

Dont membres ayant voix délibérative : 13

Membres représentés ayant voix délibérative : 6

Quorum: 13

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver : un don d'un montant de 100 €.

Le résultat du vote est le suivant : Membres présents ou représentés : 19

Pour: 19 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve : le don d'un montant de 100 € avec 19 voix pour.

Fait à Montpellier, le 12 décembre 2024 Le Président du Conseil d'Administration Monsieur Philippe LYX

Transmise à la Rectrice le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère règlementaire.